



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/107/Add.1  
29 juin 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission d'experts du RID  
et du Groupe de travail des transports  
de marchandises dangereuses

Genève, 11-21 septembre 2007

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SESSION \*/**

Additif

Liste des documents par point de l'ordre du jour et annotations

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le premier point de l'ordre du jour provisoire concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session de mars 2007 tenue à Berne du 26 au 30 mars 2007 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/106 - OTIF/RID/RC/2007-A et additifs).

Il convient de rappeler les points suivants:

- a) À sa session de septembre 2006, la Réunion commune a élu M. C. Pfauvadel (France) et M. H. Rein (Allemagne) respectivement Président et Vice-Président pour 2007.

---

\*/ Voir aussi la lettre A 81-02/502.2007 de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF).

- b) Les documents de la CEE-ONU (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'OTIF en langue allemande sous la cote OTIF/RID/RC/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents;
- c) La documentation sera disponible sur le site web de la CEE-ONU ([www.unece.org/trans/danger/danger.htm](http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm)) en anglais, français et russe;
- d) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse parallèlement pour examiner les documents relatifs aux citernes (point 2) après examen de ce point en session plénière;
- e) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat que la Réunion commune décidera;
- f) Le calendrier provisoire sera distribué ultérieurement en tant que document informel.

## 2. CITERNES

### Documents de référence

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/106/Add.1	Rapport du Groupe de travail sur les citernes à la dernière session
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/106, par. 3-10	Rapport de la Réunion commune à sa dernière session

### Documents à discuter

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/29 (Belgique)	Taux de remplissage
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/33 (Espagne)	Modification de codes-citernes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/36 (Belgique)	Interprétation du 6.8.2.2.3
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/37 (Suisse)	Refus d'attestation suite à une épreuve négative
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/38 (Suisse)	Contenu du dossier de citerne
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/53 (France)	Application des prescriptions du 6.8.2.1.7 aux citernes destinées au transport de gaz liquéfiés réfrigérés
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/54 (France)	Traitement thermique

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/55  
(Secrétariat) Mesures transitoires pour les citernes  
construites/non construites selon des normes

**3. NORMES**

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/31 Information sur les travaux en cours au CEN  
(CEN)

**4. INTERPRETATION DU RID/ADR/ADN**

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/61 Définition de Liquide  
(Etats-Unis d'Amérique)

**5. HARMONISATION AVEC LES RECOMMANDATIONS RELATIVES AU  
TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES DE L'ONU**

a) Harmonisation avec la 15<sup>ème</sup> édition révisée des Recommandations

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/30 et Rapport du groupe de travail ad hoc sur  
-/Add.1 (Secrétariat) l'harmonisation du RID/ADR/ADN avec le  
Règlement type pour le transport des  
marchandises dangereuses

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/58 Classe 7 – Commentaires sur  
(Allemagne) ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/30/Add.1

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/25 2.1.3.5.5 – Définition de Composition flash  
(Norvège/Pays-Bas)

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/26 4.1.6.10 – Transport de gaz  
(EIGA)

b) Matières dangereuses pour l'environnement (milieu aquatique)

Documents de base

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2003/56/Add.2 Rapport du Groupe de travail ad hoc de  
(Secrétariat) l'harmonisation des règlements  
RID/ADR/ADN avec les  
Recommandations (2003)

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2005/28 Polluants aquatiques  
(Secrétariat)

Document informel INF.14 soumis à la  
session de mars 2005 (Belgique)

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/98, Rapport de la session tenue à Berne du  
par. 31 à 38 7 au 11 mars 2005

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/100, Rapport de la session tenue à Genève du  
par. 65 13 au 23 septembre 2005

Nouveau document

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/51  
(Pays-Bas)

Matières dangereuses pour l'environnement

**6. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT AU RID/ADR/ADN**

a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/5  
(Suède)

Formation des personnes intervenant dans le transport des marchandises dangereuses

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/6  
(OTIF)

Disposition spéciale W10/V10

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/9  
(France)

4.1.4.1 – Instruction d'emballage P650, paragraphe 9 a)

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/14  
(France)

Exemptions liées à la nature de l'opération de transport – Transport de piles au lithium

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/16  
(CEFIC)

Acceptation des étiquettes présentant des déviations mineures

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/22/Rev.1  
(Suède)

Exemptions liées à la nature de l'opération de transport – 1.1.3.1 (a)

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/24  
(Norvège)

1.1.3.6.3 – Quantité maximale totale par unité de transport

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/35  
(France)

Définition des obligations de sécurité des déchargeurs

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/43 et  
INF.3 (CEFIC)

Disposition spéciale 274

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/106/Add.2

Textes adoptés à la dernière session – textes du chapitre 6.2 entre crochets

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/42  
(ECMA)

Période de validité du certificat d'agrément de type et mesures transitoires pour les normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/44  
(Suède)

Services internes d'inspection IS(1)

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/46 et  
INF.4 (Suède)

Organisme de contrôle de type C

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/48  
(Royaume-Uni)

Organisme de contrôle de type C

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/52  
(France)

Application des normes énumérées au 6.2.4

b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/27 (Belgique)	Signalisation orange
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/28 (Belgique)	Marquage et étiquetage des suremballages
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/32 (Secrétariat)	6.1.3.1 – Marquage des emballages
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/34 (Espagne)	Conseillers à la sécurité
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/39 (Autriche)	Répétition des plaques-étiquettes non visibles sur les wagons/véhicules porteurs
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/40 (EIGA)	Modification de la disposition spéciale 653
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/41 (Commission européenne)	Arrimage des charges pour les véhicules transportant des marchandises dangereuses
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/45 (Suède)	Appareils respiratoires conçus et fabriqués conformément à la Directive 97/23/CE
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/47 (CEFIC)	Signalisation orange
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/49 (Allemagne)	Transport de briquets usagés
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/50 (OTIF)	1.10.5 – Liste des marchandises dangereuses à haut risque
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/57 (France)	Disposition spéciale 601 pour le No ONU 1204
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/59 (Allemagne)	P200, disposition spéciale 10) v)

**7. RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL INFORMELS**

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/60 (France)	Rapport du groupe de travail informel sur les quantités limitées
--	---

**8. TRAVAUX FUTURS**

La Réunion commune souhaitera éventuellement prévoir l'organisation de l'ordre du jour pour la session de printemps 2008 (Berne, 24-28 mars 2008).

La Réunion commune souhaitera éventuellement examiner la partie du projet de programme de travail du Comité des transports intérieurs de la CEE-ONU pour 2008-2012 concernant ses activités (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/62).

**9. ELECTION DU BUREAU POUR 2008**

La Réunion commune souhaitera éventuellement élire un Président et un Vice-Président pour 2008.

## 10. QUESTIONS DIVERSES

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/7 document informel INF.6 présenté à la session de septembre 2006 (Pays-Bas)	et Relation entre la classification des marchandises dangereuses et les conditions de transport
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/56 (Belgique)	Champ d'application du RID/ADR/ADN – Définition de Transport
Document informel INF.28 soumis à la session de mars 2007	Demande de statut d'observateur de l'Union des Industries Ferroviaires Européennes (UNIFE) et de l'Association Européenne des Artifices de divertissement (EUFIAS)

## 11. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

*NOTA : La lecture du rapport, prévue pour le 21 septembre, s'effectuera sans interprétation.*

-----